

## À propos de vos aides de suppléance à l'audition

En cas de bris, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) assume les coûts de réparation ou de remplacement d'une aide de suppléance à l'audition. Pour remédier au problème, l'aide doit nous être rapportée au Service des aides techniques de l'installation Raymond-Dewar du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Notez que si une aide doit être réparée ou remplacée parce qu'elle a été utilisée avec négligence ou, encore, perdue ou volée, la RAMQ n'en assumera pas les coûts. Les piles de remplacement d'une aide sont à vos frais. Vous pouvez vous les procurer à la réception de l'installation Raymond-Dewar.

Le Service des aides techniques se charge uniquement de l'installation ou de la réinstallation, suite à un déménagement, d'un contrôle d'environnement. Si vous déménagez, vous devez apporter toutes vos aides à votre nouvelle adresse.

Une aide peut être retournée ou échangée dans les 15 jours après la remise. L'aide doit être complète, dans son emballage original et en parfaite condition.

Les aides de suppléances à l'audition qui vous sont prêtées sont la propriété de la RAMQ. Si vous n'utilisez plus une aide, vous devez la retourner au Service des aides techniques. Elle pourra ainsi être utile à quelqu'un d'autre.

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 16h.

Support téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

### **Nos Coordonnées**

Installation Raymond-Dewar du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Service des aides techniques

3600 Berri, Local 17

Montréal, Québec, H2L 4G9

Tél.: (514) 284-2214 #3623

Fax: (514) 284-1159

L'installation Raymond-Dewar est située à proximité du métro Sherbrooke ou du service d'autobus #24 de la Société de transport de Montréal (STM). Si vous utilisez votre véhicule, un stationnement payant est accessible par la rue Cherrier (1\$/15 minutes à l'horodateur avec pièces de monnaie ou carte de crédit).

